

COMMUNIQUE DE PRESSE

44,7 millions d'euros investis pour l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes au 3^{ème} trimestre 2018

Au 3^{ème} trimestre 2018, le territoire **Auvergne-Rhône-Alpes** a reçu **44,7 millions d'euros d'aides** de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour **829 opérations**.

Les chiffres-clés en Auvergne-Rhône-Alpes au 3^{ème} trimestre 2018

- **55% des aides (24,6 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 16,5 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 12 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées, y compris par temps de pluie et 4,5 M€ pour leur traitement,
 - 8,1 M€ pour l'eau potable, dont 2,8 M€ pour restaurer la qualité des captages pollués par les nitrates et les pesticides et 2,6 M€ pour améliorer les réseaux des collectivités rurales.
- **25% des aides (11,2 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 6,2 M€ accordés à la renaturation des cours d'eau, 2,9 M€ à l'animation territoriale et 1,4 M€ à la préservation des zones humides.
- **8,7% des aides (3,9 M€)** visent la réduction des rejets industriels, dont 2,3 M€ consacrés à la réduction des émissions toxiques.



Parmi les projets aidés, des opérations remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

La communauté d'agglomération Arlysère (73) va transférer les effluents de la station d'épuration d'Ugine, non-conforme, vers la station d'Albertville-Gilly sur Isère. Une nouvelle canalisation d'eaux usées d'une longueur d'environ 7000 ml, permettra de raccorder à l'ouvrage de traitement les communes d'Ugine, de Thénésol et de Marthod. En parallèle, Arlysère réalise des travaux sur le réseau d'assainissement d'Albertville pour séparer les eaux usées des eaux de pluie et ainsi éviter tous dysfonctionnements de la station d'épuration.

Pour ces opérations, l'agence de l'eau apporte une aide totale de **1,44 M€**.

La communauté de communes Bièvre-Isère (38) agrandit la station d'épuration des Charpillates à la Côte Saint-André. La capacité de l'ouvrage, aujourd'hui très insuffisante, sera plus que doublée : passage de 9 700 à 21 300, puis ultérieurement à 28 100 équivalents-habitants. Cette extension permettra de traiter convenablement les eaux usées des 14 communes actuellement raccordées à la station et d'accueillir les rejets des communes de Commelle, Faramans et d'Eydoche, dont les traitements ne sont pas conformes. Les réseaux d'assainissement sont également restructurés et renforcés pour éviter les débordements fréquents et les pollutions du milieu naturel par temps de pluie.

Pour financer ces travaux sur la station d'épuration et sur les réseaux, l'aide de l'agence s'élève à **2,25 M€**

2. Pour réduire les rejets de pollution industrielle

La **Papeterie Vicat à Vizille (38)**, spécialisée dans la production de papiers spéciaux poursuit ses investissements pour réduire son impact sur l'eau. L'entreprise va modifier l'environnement immédiat de la machine à papier pour réduire la pollution émise lors des vidanges, nettoyages, démarrages et réglages inhérents aux changements fréquents de fabrication. Le remplacement des équipements classiques de grande taille par des équipements plus adaptés permettra de diminuer les pollutions organiques de 20 à 25%, soit des rejets de 5 tonnes de Matières en Suspension (MES) et 36 tonnes de Demande Chimique Organique (DCO) évités. Une réduction des consommations d'eau, d'énergie et de produits chimiques devrait aussi être observée, ainsi qu'une amélioration de l'efficacité de la station d'épuration. L'aide de l'agence de l'eau prévue dans le cadre de l'appel à projets IED s'élève à **696 K€**.

3. Pour préserver la ressource en eau

La **communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (69)**, dont les puits de l'aire d'alimentation du captage en eau potable de Beauregard sont pollués par les pesticides, a lancé une opération de reconquête durable de la qualité des eaux du captage.

Elle prévoit l'achat de plusieurs parcelles situées dans le périmètre de protection rapproché du captage afin d'y développer des projets d'agriculture sans utilisation de phytosanitaires et limitant la fertilisation azotée via la mise en place de baux environnementaux. L'exploitant actuel de ces parcelles qui refuse de faire évoluer ses pratiques agricoles, sera indemnisé pour son expropriation.

Pour l'achat des parcelles et l'indemnisation de l'exploitant, l'agence de l'eau apporte une aide de **1,39 M€**.

4. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

La **commune d'Entre-Deux-Guiers (38)** va aménager le seuil du moulin neuf, l'un des derniers ouvrages qui reste infranchissable par les poissons et les sédiments sur le Guiers mort. La qualité de l'habitat aquatique à l'amont est très dégradée et se traduit par de faibles peuplements piscicoles alors que la rivière est identifiée comme réservoir biologique majeur pour la population de truite commune.

Dans le cadre du contrat de rivière Guiers-Aiguebelette, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) a lancé en 2016 une étude visant à restaurer la continuité écologique au droit de cet ouvrage haut de 6 mètres. Parmi les scénarios envisagés, la solution de l'arasement partiel sur 1,73 m et la création d'une rivière de contournement a été retenue. Elle sera complétée par une reprise des berges et la création d'un bras secondaire en rive gauche pour que la rivière puisse mieux divaguer en cas d'inondation.

L'aide attribuée par l'agence à cette opération est de **731 K€** et constitue une contrepartie au financement de la création d'une station d'épuration intercommunale à Entre-Deux-Guiers.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides](#) de l'agence de l'eau, pour le 3^{ème} trimestre 2018, totalisent un montant de **135 millions d'euros** pour financer **2 219 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pesticides et nitrates et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme

d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com